

LE MAIRE DE METZ

Metz, le 20 MAI 2019

Monsieur Emmanuel MACRON
Président du la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 Paris

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un courrier que j'ai co-signé avec Monsieur Wolfram LEIBE, Maire de Trèves, Monsieur Günther SCHARTZ, Landrat des Kreises Trier-Saarburg et Monsieur Joachim STREIT, Landrat des Kreises Bitburg-Prüm, sollicitant une initiative franco-allemande commune pour la mise en place d'une compensation financière du Luxembourg au profit des territoires frontaliers allemand et français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Bien cordialement

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Départemental de la Moselle



Mairie de Metz
Boîte postale 21025
57036 Metz Cedex 01
Téléphone : 03 87 55 54 87
Télécopieur : 03 87 74 73 80
www.metz.fr

Madame la Chancelière,

Monsieur le Président,

À la suite de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, qui prévoit une coopération accrue entre la France et l'Allemagne dans le domaine des relations diplomatiques, et en amont des élections européennes qui se dérouleront en mai, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les territoires frontaliers bordant le Grand-Duché de Luxembourg dans lesquels se trouvent les métropoles et la ville de Trèves.

Depuis plusieurs décennies, le Luxembourg connaît une évolution dynamique au plan économique, et aujourd'hui presque la moitié (soit environ 200 000 employés) de sa population active réside dans les pays limitrophes. Les régions voisines profitent largement de la richesse créée au Luxembourg. Dans la ville de Trèves et dans le Landkreis (district) de Trier-Saarburg vivent quelque 22 000 travailleurs frontaliers, dont les revenus s'élèvent, pour un revenu brut moyen de 54 000 euros par travailleur frontalier, à environ 1,2 milliard d'euros. Avec des dépenses de consommation de 5 800 euros par travailleur frontalier, ces salariés représentent un pouvoir d'achat global d'environ 130 millions d'euros, dont profite le commerce de détail local (600 millions d'euros pour les 100.500 frontaliers habitant le Nord lorrain et l'aire urbaine de Metz). Compte tenu de ces aspects positifs, les régions frontalières allemande et française ont dans le futur tout intérêt à poursuivre le développement des bonnes relations de voisinage entretenues avec le Luxembourg, en faisant preuve d'un esprit de coopération.

Conformément à la réglementation fiscale applicable aux travailleurs frontaliers, les recettes fiscales (et cotisations sociales) perçues sur les salaires profitent actuellement au seul Luxembourg, alors qu'à l'inverse, les services publics (écoles, routes, etc.) sont utilisés par les travailleurs frontaliers essentiellement dans les zones de résidence. Le nombre des travailleurs frontaliers se rendant au Luxembourg a triplé depuis 1997 et, dans certaines communes, il dépasse déjà le nombre de salariés luxembourgeois. Avec pour conséquence que le nombre des usagers utilisant l'infrastructure et les services d'intérêt public sont de moins en moins nombreux à contribuer à leur financement, et que les communes doivent faire face à de gros défis financiers.

À ce jour, le Grand-Duché de Luxembourg ne considère pas nécessaire d'intervenir dans ce domaine, alors qu'il avait résolu le problème avec la Belgique dès 2002. Dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), une compensation financière au profit du Royaume de Belgique a été convenue. Le montant des versements est ajusté tous les trois ans entre les partenaires, il s'élève actuellement à 30 millions d'euros par an. L'État belge répartit ces fonds entre les communes présentant un pourcentage de travailleurs transfrontaliers important, selon une clé variable. Bien que le Grand-Duché souligne que cette convention résulte de circonstances particulières, il suffit d'observer d'autres régions frontalières en Europe pour constater que dans les régions où les flux de frontaliers sont massifs et unilatéraux, une compensation fiscale contractuelle est la règle, et non

l'exception. Citons ici pour exemple la France et Genève, l'Allemagne et la Suisse, la Suède et le Danemark. Il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie le mode de fonctionnement et la possibilité de transposer la compensation fiscale telle qu'elle est pratiquée avec la Belgique aux régions frontalières française et allemande.

Une compensation fiscale dans les régions allemande et française dans lesquelles résident les travailleurs frontaliers est une condition préalable nécessaire à la coopération transfrontalière accrue au sein de l'espace frontalier fortement intégré avec le Luxembourg. C'est cette compensation, par le biais des investissements conjoints dans les infrastructures (transfrontalières), qui permettra à nos communes de continuer d'accroître leur attractivité pour le bien de toute la Région. Par ailleurs, le Luxembourg, en tant qu'espace économique et lieu de travail, tire profit d'une région frontalière attractive dans laquelle réside presque la moitié de sa population active. Une coopération transfrontalière accrue dans le domaine de l'infrastructure ouvre une perspective de développement commune pour toutes les parties concernées.

Au vu de cette constellation au cœur de l'Europe, une initiative franco-allemande commune pourrait contribuer à écrire une nouvelle page qui offrirait à cette région frontalière européenne hautement symbolique une possibilité de développement commun.

Il nous semble urgent de parvenir à un accord avec le Grand-Duché de Luxembourg sur la mise en place d'une compensation financière au profit des territoires allemand et français, tel qu'il existe déjà avec la Belgique.

L'OCDE a déjà identifié la portée de cette thématique, et créé un groupe de travail dédié. Ceci vaut aussi pour le comité des collectivités territoriales locales et régionales du Conseil de l'Europe, qui a consulté nos villes dans le cadre de son étude visant la répartition des impôts et taxes dans les régions frontalières. Mais il ne fait aucun doute qu'une initiative diplomatique concertée de la République française et de la République fédérale d'Allemagne pourrait stimuler les travaux mentionnés. Nous vous saurions infiniment gré de bien vouloir nous soutenir dans notre quête de sécurisation d'un niveau équivalent des conditions de vie au cœur de l'Europe.

Wolfram Leibe Oberbürgermeister der Stadt Trier	Dominique Gros Maire de Metz	Günther Schartz Landrat des Kreises Trier-Saarburg	Joachim Streit Landrat des Kreises Bitburg-Prüm
TRIER	metz	Landkreis Trier-Saarburg	